



RÈGLEMENT 2024 DE LA SORTIE VÉLO

PARTICIPATION

- Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route, notamment les chutes et les aléas météorologiques.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour tout mineur.
- Le choix du parcours se fait lors de l'inscription.
- Chaque participant est identifié par un dossard.

INSCRIPTION

- Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au 8 décembre 2023. Il sera possible de s'inscrire sur place le 9 décembre 2023, seulement via des règlements en espèce.
- L'engagement est ferme et définitif.
- L'inscription se fait de préférence par Internet. Les inscriptions par papier sont acceptées à condition que les bulletins soient regroupés.

Remboursement

L'inscription peut faire l'objet d'un remboursement si le participant a souscrit la garantie annulation. Ce remboursement est effectué via la plateforme WEEZEVENT.

DÉROULEMENT

Retrait des dossards au Service Course à partir du 4 décembre 2023, ou sur place à partir de 9h00.

- Date : samedi 9 décembre 2023 de 10h00 à 12h00.
- Départ séquencé de chacun des groupes en fonction du parcours choisi.
- Départ et arrivée à l'Arena Futuroscope.

RAVITAILLEMENT

- Des ravitaillements seront proposés lors du passage au service course.
- Le repas du midi sera à la charge des participants (soit via nos foodtrucks partenaires, soit via un pique-nique personnel)

SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales). De même, ils peuvent être amenés à neutraliser complètement la sortie vélo. Dans ce dernier cas, les Organisateurs sont déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.
- Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.





Matériel

- Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur les parcours.
- L'utilisation de matériel non homologué UCI, notamment guidon de triathlète et prolongateurs, est interdite. En cas d'utilisation dudit matériel, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.
- Les vélos à assistance électrique sont autorisés.
- Les vélos types VTC, VTT, etc. seront acceptés.

Circulation

- La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.
- L'épreuve est encadrée par des motards civils, des véhicules de l'équipe et des signaleurs bénévoles jusqu'au retour à l'Arena Futuroscope.
- Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'est admise.

Dépannage

- Chaque participant devra prévoir du matériel de réparations en cas de problème mécanique. A minima : 2 chambres à air, une pompe, des démontes pneus.
- Un participant qui connaîtrait un problème mécanique devra s'arrêter à droite de la route pour réparer. Il sera attendu par le véhicule suiveur, un motard ou un staff.
- En cas d'aide apportée à un participant, la main-d'œuvre sera évidemment offerte. Néanmoins, si l'organisateur est dans l'obligation de fournir du matériel, il sera facturé au participant. À défaut de paiement sur place des prestations, les participants bénéficiaires recevront une facture après l'épreuve.

Accident

- Un dispositif spécifique de premiers soins est proposé, comprenant des secouristes.
- Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours pour prise en charge.

Sanctions & fin anticipée

- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des détritrus sur la voie publique encourt l'exclusion de l'épreuve.
- Le participant abandonnant la sortie doit en aviser les Organisateurs.

ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de l'épreuve uniquement.

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants, pour les dommages matériels ou corporels que ces derniers pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. L'intervention de la responsabilité civile des participants est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la sortie vélo, du Grand Départ. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels. Il appartient aux participants de se garantir.

Domage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

Garantie annulation

Chaque participant (accompagnateurs exclus) peut souscrire une garantie annulation. Elle est vivement conseillée, car elle seule permet le remboursement des frais d'inscription si les conditions sont remplies.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse, et si possible votre numéro de dossard.

Conformément au règlement général de protection des données, toutes les informations personnelles que vous pourrez nous communiquer ne seront pas utilisées à des fins autres que pour la bonne réussite de l'événement. En effet, l'organisation s'engage à ne pas divulguer vos informations à des tierces personnes et/ou à des fins économiques.

